

ARRETE MUNICIPAL N° 2026_186
PORTANT SUR LA REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT LORS D'UNE MANIFESTATION
« A L'ASSO DE MONETEAU - 2026 »

La Maire de la ville de Monéteau,

Vu la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5210-1 et suivants ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R.411-21-1 et R. 417-10 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre I – 4ème partie - signalisation de prescription ;

Vu la demande du 21 juillet 2026 émise par la mairie de Monéteau demeurant place de la mairie 89470 Monéteau représentée par Mme Arminda GUIBLAIN aux fins d'obtenir un arrêté réglementant le stationnement ;

Considérant que l'organisation de la manifestation « A L'ASSO DE MONETEAU – 2026 » rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers, le 4 septembre 2026 ;

ARRETE

Article 1^{er} : À l'occasion de la manifestation « À L'ASSO DE MONETEAU », organisée au Parc des Peupliers – Champs Petit, le 4 septembre 2026, il est nécessaire de réglementer le stationnement des véhicules comme suit :

- le stationnement sera interdit allée des Peupliers et allée du Séquoïa
- seules les places de stationnement de la Résidence du Séquoïa demeureront accessibles aux riverains
- le parking du Parc des Peupliers sera exclusivement réservé aux véhicules des associations participantes ainsi qu'aux véhicules des services techniques municipaux

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 2 : Madame la Maire de Monéteau et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera remise à :

- Police Municipale
- Services techniques municipaux
- Service Enfance jeunesse

Fait à Monéteau, le 21 juillet 2026



La Maire,

Arminda GUIBLAIN